

Site de Bournazel

LAC DE BOURNAZEL



La commune de SEILHAC a acquis en 1967 le Lac et les terres environnantes qui appartenaient au Comte de Bournazel pour créer un **complexe touristique**. Vaste de 35 hectares, le Lac de Bournazel offre un potentiel touristique intéressant et essentiel.

Le Lac est globalement destiné aux **activités de loisirs** : baignade, sports collectifs mais aussi pêche. Il accueille aussi des compétitions (cross, coupe de France de wakeboard,...) et de grandes manifestations (fête du 14 juillet ...).

En matière de sport, le site accueille des **compétitions** (cross interdépartemental, tournoi de volley,...) et des manifestations à portée régionale voire nationale (rassemblement national suzuki,...).

Plus largement, la commune accueille en période de vacances scolaires un **grand nombre de touristes** (la commune possède une capacité d'hébergement non permanente de 82 % de la population totale de la commune) qui peut jusqu'à doubler la population de son territoire.

L'eau de baignade a été classée excellente par les organismes européens (directive 2006/7/CE) lors du contrôle des profils de baignade qui est de type 1. Le lac est surveillé en juillet et août.



Dans l'optique de renforcer l'activité touristique du territoire, le Conseil municipal a procédé à **des travaux d'envergure de réhabilitation de la plage de février à mai 2012**.

Ce sont près de **650 m³ de sable** qui ont été répartis sur la nouvelle plage, délimitée par un mur de béton de près de 230 mètres. **Les plongeurs ont aussi fait peau neuve** avec, sur les prescriptions des services de l'Etat, un nouveau revêtement anti chute d'une couleur originale. Les maîtres nageurs ont profité **d'un nouveau local entièrement équipé**.

Les élus ont décidé de réempierre le chemin de l'ancien chemin de fer afin de permettre aux touristes qui le souhaitent de s'adonner à une balade.



Un nouveau jeu thématique, **« le phare bateau »**, destiné aux 3-12 ans a été installé. Sa structure en bois répond parfaitement aux normes en vigueur. Les balançoires ont été renouvelées. Un sol coulé adapté en gomme de 75 m² pour ces deux aires a été installé dans le même temps pour prévenir toute chute dangereuse.

Nouveauté 2015: le **Tiki Wake Park**

L'activité principale du Tiki Wake Park est le téléski-nautique tracté par un câble aérien qui fonctionne à l'électricité. La pratique de ce sport est accessible à tous à partir de 7 ans.

Les autres disciplines pratiquées sur le téléski-nautique:

- le wakeboard: utilisation d'une planche
- le wakeskate: dérivé nautique du skateboard, il se pratique avec une planche recouverte d'un grip
- le kneeboard: se pratique à genou sur la planche
- ski nautique: se pratique debout avec 2 skis

Pour tous renseignements:

www.tiki-wake-park.com



La commune invite donc tous les curieux et les amoureux de la nature à venir passer une journée dans la convivialité au Lac de Bournazel et **découvrir ces nombreux aménagements.**

ETANG NEUF

Acquis en 1970, l'étang de pêche dit « étang neuf » est intégré dans le site touristique de Bournazel.

Vaste de **16 hectares**, il est **réservé exclusivement à la pêche**. Les pêcheurs peuvent y venir pêcher de mars à novembre des carnassiers et gardons dans un cadre bucolique. Les cartes de pêches sont en vente dans tous les commerces locaux.



Pour information, la commune vend environ 1500 cartes par an. De nombreux **concours de pêche** sont organisés tout au long de l'année (pêche au coup et pêche à la carpe) par les associations locales. L'empoissonnement est régulier (une fois par an) et permet aux pêcheurs de rarement repartir la nasse vide.

[Règlement](#) de la pêche

[Règlement](#) carpiste

Tarifs:

permis journalier=> 8€ (10€ si la carte est achetée sur site)

permis à la quinzaine=> 40€

permis annuel=> 100€

pêche de nuit (la nuit)=>20€

pêche de nuit (24h) => 28€

pêche de nuit et jour, carte annuelle pour les carpistes => 200€

La pêche à l'Etang Neuf sera ouverte pour l'année 2020 du samedi 7 mars au dimanche 15 novembre inclus (1er octobre si autorisation de vidanger).

URL source: <https://www.ville-seilhac.com/site-de-bournazel>